
PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊCHÉ

Sa Grandeur Monseigneur P.-E. Roy, Archevêque de Séleucie, Administrateur du diocèse, en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires en date du 16 novembre 1915, permet d'ajouter aux litanies de la Sainte Vierge, tant que durera la guerre, l'invocation : *Regina Pacis, ora pro nobis* (Reine de la Paix, priez pour nous), à la suite de l'invocation : *Regina Sacratissimi Rosarii*.

L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale de janvier 1916 approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape.

LE RÈGNE DU CŒUR DE JÉSUS DANS LA FAMILLE

Si la famille chrétienne est un foyer où règne la paix et le bonheur, une école où de jeunes intelligences et de jeunes cœurs s'ouvrent à la connaissance et à l'amour de Dieu, la famille où le lien des époux est basé sur l'égoïsme et le plaisir sans frein, est souvent le lieu de désordres et de haine ; les enfants qui y grandissent apprennent plutôt le blasphème et le vice, que l'amour de Jésus-Christ. L'oubli de Dieu, telle est la cause de ce terrible malheur : un mauvais foyer. Prions donc pour que l'union de tous les époux soit modelée sur l'union de Jésus et de son Église ; prions pour que le Cœur de Jésus règne dans toutes les familles et y apporte la paix, l'amour et la bonne éducation des enfants.

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier, pour que votre règne s'étende sur toutes les familles.

Résolution apostolique : Je consacrerai ma famille au Sacré Cœur, et je travaillerai pour qu'un grand nombre d'autres se consacrent aussi à ce divin Cœur.